

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Enfouissement du réseau téléphonique à Monsser

Nombre de conseillers en exercice : 11

Séance du 12 décembre 2023 / Convocation du 4 décembre 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Anthony SANTOS, Dominique VOLPE, Patrice JUILLARD, Cyrille ROUBEYRIE

Absents excusés : Philippe VIALLEIX pouvoir à Patrice JUILLARD  
Sylvie SERRE pouvoir à Brigitte CLAUDEL  
Sabine EGAL pouvoir à Johane GRANDSEIGNE  
Dominique VIALLE

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 3 400,00 € HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- Un versement au décompte des travaux

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 12 décembre 2023.

Pour extrait conforme

RF  
Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 15/12/2023  
015-211500921-BF\_2023\_075-BF

Pascal LORENZO